



Jean-Jacques Gautier

NPM Symposium



- **2015**
Répondre aux situations
de vulnérabilité des
personnes LGBT en
détention



association pour la prévention de la torture
asociación para la prevención de la tortura
association for the prevention of torture

Symposium Jean-Jacques Gautier pour les MNP 2015

**Répondre aux situations de
vulnérabilité des personnes LGBT en
détention**

Rapport final

L'Association pour la prévention de la torture (APT) est une organisation non-gouvernementale indépendante basée à Genève, qui œuvre dans le monde entier en faveur de la prévention de la torture et autres mauvais traitements.

L'APT a été fondée en 1977 par le banquier et juriste suisse Jean-Jacques Gautier. Depuis, l'APT s'est imposée comme l'organisation leader en matière de prévention de la torture. Son expertise et ses conseils sont sollicités tant par des organisations internationales et des gouvernements que par des institutions des droits humains et d'autres acteurs. L'APT a joué un rôle moteur pour la mise en place de normes et de mécanismes internationaux et régionaux de prévention de la torture, notamment le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture.

L'APT milite pour un monde sans torture où les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté sont respectés.

Copyright © 2015, Association pour la prévention de la torture (APT).
Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être librement cité ou réimprimé, à condition de citer la source. Les demandes d'autorisation de reproduction et/ou de traduction de la publication doivent être adressées à l'APT.

ISBN 978-2-940337-86-6

Conception graphique : minimum graphics

Mise en page : Anja Härtwig, APT

Logo du Symposium JJG (en couverture) : Shazeera Zawawi

Table des matières

Remerciements	v
Abréviations	vii
À propos du deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier	1
Objectif et structure du rapport	3
Résumé	5
Introduction : définitions et cadre général	7
L'orientation sexuelle et l'identité de genre	7
Un groupe « en situation de vulnérabilité »	8
Un groupe hétérogène	8
Influence du contexte	9
Principes généraux	10
Quasi-absence de normes internationales et manque de données	11
Personnes LGBT en détention : situations et facteurs de risque	13
Violences entre détenu·e·s	13
La séparation des détenu·e·s LGBT du reste de la population, une solution ?	14
L'influence de la culture institutionnelle	17
La situation des détenu·e·s transgenres	18
Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT privées de liberté : Quel rôle pour les MNP ?	21
Les visites des lieux de détention	21
La question de l'identification des personnes LGBT	23
La composition de l'équipe de monitoring	25
Au-delà des visites préventives	26
Les rapports	26
Dialogue avec les autorités et collaboration avec la société civile	29
Conclusion	31

Annexe I : Programme	35
Annexe II : Liste des participant·e·s	41
Annexe III : Note d'information	45
Annexe IV : Références utiles	49



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

*L'APT remercie le
Département fédéral suisse
des Affaires étrangères pour
son soutien.*

Remerciements

Le présent rapport rend compte des débats du Symposium Jean-Jacques Gautier intitulé ***Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention***. L'APT tient à remercier tous les membres des mécanismes nationaux de prévention de la torture et les autres expert·e·s présent·e·s à cette rencontre pour leur participation active et leurs précieuses contributions. L'APT souhaite également exprimer ses remerciements à Jean-Sébastien Blanc et Maud Correnti qui ont organisé ce Symposium et rédigé le présent rapport.

Enfin, l'APT tient à saluer l'ensemble de son personnel pour leur dévouement et leur soutien en amont et en aval du Symposium, en particulier Mireille Gheryani, Barbara Bernath, Isabelle Heyer et Rosita Ericsson.

Abréviations

APT	Association pour la prévention de torture
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture
LGBT	(Personnes) lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres
MNP	Mécanisme national de prévention
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPCAT	Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
SPT	Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Les 3 et 4 juin 2015, l'Association pour la prévention de la torture (APT) a organisé le second Symposium Jean-Jacques Gautier, intitulé *Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention*. Cette rencontre a eu lieu à Genève et visait à répondre aux situations de vulnérabilité et aux risques auxquels sont confrontées les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) privées de liberté ainsi qu'à sensibiliser et former les mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP) à cette thématique.

À propos du deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier

Ce Symposium était le deuxième d'une série de réunions annuelles destinées à permettre aux MNP et à d'autres expert-e-s de partager leurs connaissances et pratiques eu égard aux situations de vulnérabilité en détention.¹ En hommage à Jean-Jacques Gautier, fondateur de l'APT, cette série de Symposiums vise à renforcer les capacités des MNP pour remplir leur mandat de prévention de la torture de la manière la plus efficace possible. Ces rencontres offrent, à cette fin, une plateforme d'échanges entre pairs et d'interactions avec d'autres expert-e-s sur les questions particulières que soulèvent les situations de vulnérabilité en détention.

L'APT a décidé de consacrer ce deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier au rôle que jouent - ou peuvent jouer - les organes de prévention face aux situations de vulnérabilité spécifiques des personnes LGBT privées de liberté. Ce Symposium a été conçu comme une réunion de travail, afin de favoriser au maximum les échanges entre les participant-e-s. Ce partage d'expériences de différentes régions du monde s'est avéré extrêmement enrichissant et le format de cette rencontre, autour de brèves présentations suivies de débats animés par un-e modérateur/-trice, a favorisé d'intenses interactions dans une atmosphère informelle et ouverte.

Le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT), entré en vigueur en 2006, crée un système de monitoring indépendant des lieux de privation de liberté tant au niveau international, avec le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT), qu'au niveau national, avec les MNP. À l'heure où ce rapport est rédigé, 80 États de toutes les régions du monde sont parties à l'OPCAT et 62 d'entre eux ont

¹ Le premier Symposium a eu lieu en juin 2014 et s'est intéressé à la question des enfants privé-e-s de liberté ; le rapport de ces deux journées est disponible à l'adresse suivante : <http://www.apr.ch/en/resources/addressing-children-s-vulnerabilities-in-detention-jean-jacques-gautier-npm-symposium-2014-outcome-report/?cat=61>

officiellement désigné leur MNP - même si certains de ces organes ne soient pas encore opérationnels et que d'autres ne répondent pas pleinement à certains des critères clés énoncés dans l'OPCAT. Au-delà des différences ayant trait à leur structure ou aux contextes géographiques, politiques et socio-culturels dans lesquels ils opèrent, la majorité des MNP sont confrontés à des défis similaires pour remplir leur ample mandat de prévention de la torture. L'une de leurs difficultés est d'assurer la protection effective des personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité particulière lorsqu'elles sont privées de liberté, qu'il s'agisse des enfants, des femmes, des personnes LGBT ou encore des migrant·e·s.

La première journée a rassemblé des représentant·e·s de 13 MNP provenant de différentes régions du monde ainsi que 12 autres intervenant·e·s, parmi lesquels figuraient des expert·e·s de la question LGBT, des représentant·e·s de la société civile et des autorités étatiques, ainsi que des représentant·e·s d'organes régionaux et internationaux de monitoring de lieux de détention. Les débats ont porté sur les questions clés soulevées par la situation des personnes LGBT privées de liberté dans un contexte global qui tend à la discrimination de cette population, ainsi que sur l'identification des principaux risques auxquels sont confrontées ces personnes et la façon dont les MNP peuvent répondre efficacement à ces problématiques.

La deuxième journée a été consacrée exclusivement aux représentant·e·s des MNP, autour d'une discussion ouverte sur les façons d'inclure la question de la vulnérabilité spécifique des personnes LGBT en détention dans leur travail quotidien. Ces échanges ont également permis de partager des bonnes pratiques et méthodes de travail.

Objectif et structure du rapport

Ce document constitue le rapport final du second Symposium Jean-Jacques Gautier intitulé ***Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention***. Son but n'est pas de fournir un compte rendu détaillé de la réunion de deux jours, mais plutôt de mettre en évidence les enjeux, les stratégies et les pistes principales identifiés lors des débats entre les participant-e-s.

La première partie de ce rapport pose le cadre général de la thématique en présentant les définitions et principes relatifs à la question des personnes LGBT privées de liberté. La seconde section met l'accent sur les situations et facteurs de risque identifiés par les participant-e-s. Enfin, la dernière partie a pour but de mettre en évidence le rôle que peuvent jouer les MNP pour répondre aux problématiques rencontrées par les personnes LGBT en détention. Elle présente, à cette fin, des exemples de bonnes pratiques discutées par les participant-e-s.

Résumé

Durant les deux journées du Symposium, les participant·e·s ont échangé sur la situation des personnes LGBT, une minorité particulièrement invisible et discriminée en détention. De par le tabou très marqué autour des questions de diversité sexuelle et de genre, les personnes LGBT font face à de nombreuses situations de risque dès le moment où elles sont privées de leur liberté et jusqu'au moment où elles la recouvrent. Même si les discussions ont avant tout porté sur les risques encourus par les personnes LGBT appréhendées ou détenues par la police ainsi qu'en prison, il a été souligné que tous les contextes de privation de liberté exposent cette population particulièrement vulnérable à des abus de toutes sortes.

Dans le contexte carcéral en particulier, les personnes LGBT sont la plupart du temps relayées au bas de la hiérarchie informelle et se retrouvent souvent à la merci des autres détenu·e·s. Elles subissent des actes de violence et ne bénéficient souvent pas des mêmes conditions de détention, les autorités pénitentiaires ayant tendance à fermer les yeux sur (voire à encourager) les discriminations dont les personnes LGBT font l'objet. La situation des personnes transgenres a fait l'objet de discussions spécifiques, cette population étant confrontée à des problématiques et des besoins particuliers, notamment concernant leur affectation au sein des prisons mais aussi leur accès aux soins de santé. La séparation des personnes LGBT du reste de la population détenue apparaît parfois aux yeux des autorités comme l'unique moyen de les protéger des violences et des abus qu'elles subissent. Cependant, ce type de mesure s'avère controversé, car stigmatisant et, de fait, discriminatoire, et ne devrait être utilisé qu'en dernier recours, en prenant en considération l'avis de la personne concernée. La mise à l'isolement pure et simple de manière prolongée, même à des fins de protection, a été dénoncée comme pouvant constituer une forme de torture. De plus, selon le principe « **ne pas nuire** », toute action menée par les MNP ne devrait en aucun cas porter préjudice aux personnes détenues.

Afin de mener à bien leur mandat préventif, il est important pour les MNP de préparer leurs visites aux lieux de détention. Si cette affirmation est valide pour tout type de monitoring, la préparation revêt une importance particulière pour réaliser une visite se concentrant sur un groupe particulier ou sur une situation spécifique. Ceci passe notamment par la collaboration et l'échange avec tout acteur s'intéressant à la question des droits des personnes LGBT. Comme il a été rappelé lors du premier jour du Symposium, tout type d'intervention ou d'action devrait prendre en considération les principaux intéressés, selon le principe « **rien ne se fera pour nous sans nous** ». Il est également important pour les MNP d'étayer leurs connaissances sur la question afin de mieux comprendre les risques auxquels sont exposé·e·s les détenu·e·s LGBT, notamment en échangeant avec les expert·e·s de la thématique.

Durant leurs visites, les MNP sont amenés à faire passer un message de non-discrimination et d'ouverture sur la diversité sexuelle afin de sensibiliser les autorités et le personnel à l'importance de la question, et de favoriser les échanges avec les personnes détenues. Une équipe diversifiée, mêlant des compétences et profils différents est également un gage d'optimisation des visites. Lors des visites de monitoring, la nécessité d'identifier les détenu·e·s LGBT doit être contrebalancée par les risques que cela pourrait engendrer pour les personnes concernées.

Enfin, dans le but de donner une plus grande visibilité aux difficultés rencontrées par les détenu·e·s LGBT, il a été suggéré que les MNP incluent cette thématique dans leurs rapports annuels ou, le cas échéant, dans des rapports spécifiques dédiés à la thématique des personnes LGBT privées de liberté.

Introduction : définitions et cadre général

L'orientation sexuelle et l'identité de genre

L'acronyme LGBT est utilisé tout au long de ce rapport pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.² Les termes lesbienne, gay et bisexuel se réfèrent au concept d'*orientation sexuelle*. Celle-ci est définie comme la capacité de chacun·e à être attiré·e émotionnellement et/ou physiquement envers des individus de même sexe (homosexualité), du sexe opposé (hétérosexualité) ou de plus d'un sexe (bisexualité). Les personnes transgenres peuvent être définies à l'aide du concept de l'*identité de genre*, faisant référence au genre auquel une personne s'identifie, que celui-ci corresponde ou non au sexe assigné à sa naissance. Une *femme transgenre* peut ainsi être décrite comme une personne née avec un sexe masculin mais ne s'identifiant pas comme tel, et inversement, on parlera d'un *homme transgenre*, dans le cas d'une personne née avec un sexe féminin mais s'identifiant comme un homme. Il a également été souligné que l'identité de genre doit être comprise comme un continuum entre les deux pôles du masculin et du féminin et que de nombreuses personnes rejettent une identification rigide à l'un ou l'autre des deux genres. Cette fluidité de l'identité permet de comprendre pourquoi toute personne transgenre ne vise pas forcément à la réassignation sexuelle via une opération chirurgicale.

Aujourd'hui encore, de nombreux pays condamnent les personnes considérées comme ayant une orientation sexuelle différente de ce qui est considéré comme la norme sociale et/ou ne reconnaissent pas le concept même selon lequel l'identité de genre peut différer du sexe assigné à la naissance. De plus, même dans les sociétés considérées comme plus tolérantes ou progressistes, force est de constater qu'un tabou règne concernant les questions touchant à la sexualité. Un tabou encore plus prononcé dans les établissements

² La lettre « I » est parfois rajoutée à la fin de l'acronyme LGBT afin de désigner les personnes intersexes. Cependant, la situation de ces personnes n'ayant pas été abordée dans le cadre du Symposium, c'est l'acronyme LGBT qui a été préféré ici.

de privation de liberté, où l'idée d'une conception binaire du monde « homme versus femme », « masculin versus féminin » laisse peu de place à la diversité sexuelle.

Un groupe « en situation de vulnérabilité »

Une fois en détention, toute personne détenue devient dépendante des autorités et du personnel et se retrouve donc dans une situation de vulnérabilité, liée au déséquilibre de pouvoir inhérent à la privation de liberté. Si cet état de fait concerne toutes les personnes détenues, la privation de liberté rend certains groupes et individus plus vulnérables encore, du fait de certaines caractéristiques, de leur statut minoritaire ou du stigma social. Cependant, être LGBT ne signifie pas être vulnérable en tant que tel, c'est pourquoi il est préférable de parler des personnes LGBT comme étant un groupe « en situation de vulnérabilité » plutôt qu'un groupe « vulnérable ».

Minoritaires et souvent stigmatisées au sein de la société, les personnes LGBT le sont d'autant plus une fois en détention, où elles sont sujettes à la marginalisation et à la discrimination. Elles sont, selon les dires d'un participant, comme « enfermées dans l'enfermement », doublement discriminées de par le rejet de leur différence et donc plus souvent victimes de mauvais traitements, aussi bien de la part de leurs co-détenu·e·s, que du personnel. En outre, au sein des établissements de privation de liberté, elles se retrouvent souvent en bas de la hiérarchie, considérées par les autres détenu·e·s comme une catégorie « à part » à laquelle il ne faut pas se mêler. Le stigma attaché aux personnes LGBT se retrouve parfois ancré au sein même de la culture institutionnelle des lieux de privation de liberté - et tout particulièrement des établissements pénitentiaires - amenant le personnel à fermer les yeux sur les discriminations dont elles font l'objet. Les personnes LGBT constituent une minorité invisible, oubliée et victimisée, d'où l'importance pour les MNP de s'interroger sur les difficultés auxquelles fait face cette population afin de prévenir au mieux les risques de mauvais traitements, voire de torture.

Un groupe hétérogène

Les débats et discussions entre les participant·e·s ont mis l'accent sur le fait que les personnes LGBT ne forment pas un groupe homogène et que l'acronyme LGBT regroupe des réalités souvent très différentes,

y compris en détention. Il est ressorti que les personnes transgenres en particulier, n'expérimentaient pas les mêmes difficultés que les personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles. Toutefois, les principaux risques sont globalement similaires pour toutes les personnes LGBT, car générés par une discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Les discussions ont également porté sur le caractère intersectionnel de la vulnérabilité des détenu·e·s LGBT. En d'autres termes, il est fréquent que les personnes LGBT présentent différentes formes de vulnérabilités accumulées, que ce soit du fait de leur âge, de leurs origines ou de leur statut social. Ceci est particulièrement le cas pour les personnes migrantes, dont le statut migratoire les rend déjà particulièrement vulnérable dans un contexte de détention. En effet, les migrant·e·s LGBT sont doublement discriminé·e·s et courent un risque accru d'abus et de mauvais traitements : ceux/celles-ci souffrent d'isolement de par leur statut d'« étranger/ère », et ont parfois été persécuté·e·s dans leur pays d'origine précisément à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces personnes sont ainsi particulièrement à risque dans les centres de rétention pour migrant·e·s, notamment du fait de la victimisation de la part de compatriotes dont elles peuvent être victimes. Durant les discussions, la question des mineur·e·s LGBT a également été abordée, ceux/celle-ci constituant également une minorité au sein de la minorité et un groupe hautement vulnérable nécessitant une protection adaptée. Ceci démontre la complexité de la thématique LGBT et l'importance pour les organes de monitoring de se montrer attentifs aux différents types de vulnérabilité et à leur caractère intersectionnel.

Influence du contexte

Tout au long des discussions, le contexte social et politique dans lequel s'inscrit chaque pays a été mis en évidence comme un facteur majeur ayant une influence sur la prise en charge des personnes LGBT en détention. En effet, selon l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (ILGA), 76 pays ont aujourd'hui encore des lois à caractère homophobe qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes du même sexe. La décriminalisation de l'homosexualité constitue donc un premier pas à franchir avant de pouvoir modifier de manière durable les conditions de détention des personnes LGBT.

Ceci étant dit, même dans les pays où l'homosexualité ou le caractère transgenre ne sont pas criminalisées, il est fréquent qu'au sein même des institutions étatiques, les personnes LGBT subissent des discriminations sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Les MNP rencontrent alors de nombreux obstacles dans leur dialogue avec les autorités.

Pour toutes ces raisons, le rôle joué par les organes internationaux et régionaux a été soulevé, qu'il s'agisse de la jurisprudence de tribunaux régionaux ou, à des fins de sensibilisation voire de dénonciation, de la publication de rapports ou de communiqués de presse sur la question. A titre d'exemple, les participant.e-s ont noté l'importance que peuvent jouer dans leur propre travail de plaider les rapports du SPT³ ou de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.⁴

Certains pays font face à des nombreux obstacles pour assurer les droits fondamentaux de la population détenue de manière générale (problèmes de surpopulation, de violence, d'accès aux soins, etc.). Dans de tels contextes, les MNP éprouvent d'autant plus de difficultés à proposer la mise en place de mesures préventives concernant les personnes LGBT en détention. En effet, dans ces conditions, le respect des droits fondamentaux apparaît comme une priorité et la question LGBT est très souvent relayée au second plan. Les contextes politiques et sociaux dans lesquels interviennent les MNP ont donc une influence importante sur la mise en œuvre de mesures préventives envers les personnes LGBT privées de liberté. C'est pourquoi il a été souligné qu'il est important pour les MNP d'évaluer chaque action en fonction du contexte particulier dans lequel ils interviennent.

Principes généraux

Si le contexte dans lequel interviennent les MNP peut varier, deux principes généraux devraient guider toute action relative à la question des personnes LGBT en détention.

³ Notamment son huitième rapport annuel qui contient une section sur la situation des personnes LGBT en détention : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2f54%2f2&Lang=en

⁴ Par exemple son communiqué de presse de mai 2015 sur la violence et la discrimination à l'encontre des personnes LGBT privées de liberté : http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2015/053.asp

Selon le premier principe, « *rien ne se fera sur nous sans nous* », il est nécessaire de toujours inclure les principaux/ales intéressé-e-s dans toutes les réflexions et projets concernant les personnes LGBT. En effet, il est important que les MNP soient conscients de leurs limites vis-à-vis d'une thématique complexe et impliquent des expert-e-s de la question, avant tout des personnes LGBT elles-mêmes, dans la réflexion et la mise en place de leurs stratégies préventives.

Selon le deuxième principe, « *ne pas nuire* », il faut veiller à ce qu'aucune action réalisée dans le cadre du mandat préventif des MNP ne porte préjudice aux personnes détenues. Si ce principe s'applique de manière générale à toutes les actions menées par les MNP, il est particulièrement important pour les personnes en situation de vulnérabilité. Ainsi, bien qu'il soit difficile d'identifier des bonnes pratiques ou des solutions valables dans tous les contextes, ce principe peut s'appliquer partout et en tout temps et aider ainsi les MNP à analyser la portée de leurs mesures préventives.

Quasi-absence de normes internationales et manque de données

Le fait qu'un pays criminalise l'homosexualité ou les identités de genre non binaires constitue en soi une porte ouverte vers les mauvais traitements et les actes de torture. Cependant, le problème réside également dans l'inexistence de législations apportant une protection spécifique aux personnes LGBT. Ainsi, seule une minorité de pays a adopté une législation protégeant spécifiquement les individus contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Cet état de fait s'explique en partie par la quasi-absence de normes internationales concernant la protection des personnes LGBT. C'est pourquoi les participant-e-s ont d'autant plus insisté sur l'importance d'intégrer dans leur travail le seul texte international spécifique existant à ce jour, les « Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ».⁵ Même si ces principes sont non-contraignants, ils constituent une référence reconnue internationalement et contiennent des dispositions concernant le droit à ne pas être détenu-e de manière arbitraire, le droit à ne pas être soumis-e à la torture ou à d'autres

⁵ <http://www.yogyakartaprinciples.org/>

formes de mauvais traitements, ainsi que le droit à être traité·e avec dignité en détention.

Face à cette quasi-absence de normes, les participant·e·s ont discuté de la pertinence de la création de normes ou de lignes directrices applicables aux personnes LGBT privées de liberté. Malgré l'importante diversité des contextes et de la situation des personnes LGBT dans chaque pays, il a été souligné que l'adoption de telles normes renforcerait la protection des personnes concernées et offrirait un meilleur cadre de prise en charge pour les autorités.

La quasi-absence de standards s'accompagne également d'un manque de connaissances générales et de données tant quantitatives que qualitatives sur la thématique de la diversité sexuelle en détention. En effet, plusieurs participant·e·s ont relevé le manque d'informations concernant la population pénitentiaire LGBT dans leur pays respectif. Ce manque de données ne signifie pas que les problèmes sont inexistants, mais qu'ils sont au contraire méconnus. Si les détenu·e·s transgenres semblent plus visibles en détention (du fait notamment de la question de leur affectation qui les « rend visibles »), la question des difficultés rencontrées par les femmes lesbiennes par exemple reste, à quelques exceptions près, largement méconnue.

Pour ces raisons, il a été souligné que les échanges et les débats entre MNP de différentes régions du monde sont particulièrement importants étant donné qu'ils permettent l'identification de bonnes pratiques pouvant servir d'orientation dans d'autres contextes similaires et pallier ainsi, du moins à titre provisoire, le manque de normes internationales.

« Il est difficile de mettre en place et de développer des outils et des politiques orientées pour aider cette population si on ne sait pas combien de personnes cela concerne. »

Mónica Leonardo, Guatemala

Personnes LGBT en détention : situations et facteurs de risque

Une fois privées de leur liberté, les personnes LGBT sont plus exposées aux mauvais traitements. Certaines situations spécifiques ont été identifiées comme particulièrement « à risque » pour cette population en particulier. Les participant·e·s ont notamment discuté des problématiques liées à la violence entre détenu·e·s et ont mis l'accent sur la pratique consistant à séparer des personnes LGBT au sein des établissements pénitentiaires, voire à les placer à l'isolement. Il a également été question du manque de formations et de connaissances de la part du personnel en charge des détenu·e·s ainsi que de la culture institutionnelle qui amène parfois le personnel à adopter un comportement hostile envers les détenu·e·s LGBT. Enfin, certaines situations concernant les personnes transgenres ont été discutées de manière spécifique et font donc l'objet d'un sous-chapitre du présent rapport.

Violences entre détenu·e·s

Lorsqu'une personne présente une orientation sexuelle ou une identité de genre différente de celle attendue dans un contexte social hétéronormé, elle court un risque accru d'être victime d'abus et de violences de la part de ses co-détenu·e·s. En effet, les participant·e·s se sont accordé·e·s sur le fait que les détenu·e·s LGBT se retrouvent tout en bas de la hiérarchie informelle qui existe très souvent au sein des établissements pénitentiaires. Ceci signifie qu'elles sont traitées de manière discriminatoire par leurs co-détenu·e·s, qu'il s'agisse du refus de partager les espaces communs (par exemple lors des repas), de l'emploi d'un langage insultant, d'humiliations, et d'abus de toutes sortes. Ces violences peuvent prendre des formes encore plus sévères et toucher à l'intégrité physique et sexuelle de ces personnes (agressions sexuelles, viols, etc.), d'où l'importance pour les MNP de se montrer vigilants et même proactifs sur ces questions.

Kirghizistan : la problématique des « intouchables »

Dans de nombreux pays de l'ex-URSS, les systèmes de hiérarchie informelle au sein des établissements pénitentiaires sont très marqués et les personnes identifiées comme lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres sont rejetées et exclues des autres détenu·e·s, faisant figure de véritables parias. Les personnes relayées au dernier rang de cette hiérarchie sont appelées les « intouchables ». Au Kirghizistan, le fort climat d'homophobie et de transphobie qui règne dans la société, et particulièrement au sein des établissements pénitentiaires, a un impact direct sur l'action du MNP. La stigmatisation de cette catégorie de détenu·e·s est si forte que les hommes travaillant pour le MNP Kirghiz risquent d'être décrédibilisés auprès des autres détenu·e·s et des autorités pour le simple fait de conduire des entretiens avec des personnes LGBT.

La séparation des détenu·e·s LGBT du reste de la population, une solution ?

Dans un souci de prévention des abus, les responsables des établissements de privation de liberté se doivent d'agir afin d'assurer la protection des groupes en situation de vulnérabilité et donc des détenu·e·s LGBT. Les participant·e·s du Symposium ont discuté des diverses mesures permettant d'assurer la protection de ce groupe, y compris des mesures de séparation.

Si aucune solution ne s'est imposée comme idéale, diverses pratiques ont été énumérées et débattues, à commencer par la mise à l'isolement, qui consiste à placer la personne dans une cellule individuelle durant 22h par jour ou plus. Cette solution a été dénoncée par les participant·e·s, en ce qu'elle viole de nombreux droits fondamentaux (en privant notamment le/la détenu·e concerné·e de tout contact social) et qu'elle peut constituer une forme de torture si elle est prolongée. Cependant, la pratique montre que de telles mesures sont adoptées dans certains établissements confrontés à des cas isolés de personnes LGBT menacées, les autorités ne trouvant pas d'autres moyens pour assurer leur protection.

Les discussions ont mis en exergue une deuxième mesure parfois utilisée visant à protéger les détenu·e·s LGBT, qui consiste à

les placer au sein d'une aile spéciale réservée aux personnes considérées comme vulnérables. Y sont parfois placés différents types de détenu·e·s, allant de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental à celles ayant commis un délit à caractère sexuel. De par la diversité des situations de vulnérabilité et la stigmatisation que peut engendrer une telle solution, celle-ci devrait être utilisée avec précaution, en prenant en considération l'avis de la personne concernée tout en s'assurant qu'une telle mesure lui permettra d'être soumise au même régime de détention que les

Turquie : le projet d'une « *Pink Prison* »

À Izmir en Turquie, une prison réservée uniquement aux détenu·e·s LGBT pourrait voir le jour d'ici 2017. La « *Pink Prison* », telle qu'appelée dans les médias, met en lumière la discrimination et la stigmatisation dont font l'objet les personnes LGBT en Turquie. Ce projet est fortement critiqué par les ONG locales qui mettent en avant les arguments suivants : un tel établissement ne fera que renforcer la stigmatisation de cette population et pourra également avoir un impact négatif sur les familles des détenu·e·s qui rendront visite à leurs proches à la « *Pink Prison* ». De plus, un individu ne devrait pas se voir forcé de divulguer son orientation sexuelle ou son identité de genre, ainsi que le stipulent les principes de Jogjakarta. Placer un individu dans cette prison réservée aux personnes LGBT s'apparenterait à un « *coming out* » forcé et la question des critères utilisés pour déterminer si une personne est lesbienne, gay, bisexuelle ou encore transgenre est également un point problématique. Enfin, les difficultés logistiques qu'engendrerait la construction d'une telle prison sont également à prendre en compte : comment imaginer placer toutes les personnes détenues identifiées comme LGBT dans le même endroit, sans prendre en compte le lieu de résidence de leur famille ou encore la ville dans laquelle auront lieu les audiences judiciaires ? Ces interrogations démontrent donc l'impact négatif d'un tel projet et son incapacité à répondre à la problématique principale : les abus et mauvais traitements dont font l'objet les personnes LGBT privées de liberté sur la base de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

autres détenu·e·s. Dans de nombreux cas, il ressort que ces unités réservées aux détenu·e·s vulnérables se traduisent en réalité par un régime de détention appauvri en activités et délétère pour les personnes concernées. Il a également été noté que le risque d'abus ne disparaît pas complètement pour autant, particulièrement si la mesure se limite à la ségrégation stricto sensu, sans renforcement de l'encadrement des détenu·e·s vulnérables.

Il existe également, dans certains établissements, des ailes dédiées uniquement à l'hébergement des personnes LGBT. Il semblerait que cette solution soit bien accueillie par la population LGBT concernée et qu'elle participerait à sa protection une fois en détention. Cependant, il est important de prendre conscience des dérives qu'une telle solution peut générer, notamment dans la mise en place de critères de sélection pour l'accès à ces ailes. De plus, une telle solution risque fortement de contribuer à la stigmatisation des personnes LGBT.

« Si nous considérons les prisons comme un miroir de la société, placer les détenu·e·s LGBT à l'isolement ou dans des « Pink Prisons » ne s'attaque pas aux causes profondes du problème général : la discrimination envers les personnes LGBT dans la société. (...) Dans le but de ne pas victimiser davantage les personnes LGBT, des programmes pour changer l'attitude générale et les préjugés existant envers les personnes LGBT doivent être établis à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. »

Eva Tanz, *Civil Society in the Penal System* (CISST), Turquie

La séparation des détenu·e·s LGBT du reste de la population pénitentiaire peut, à l'extrême, se traduire par la création d'établissements de privation de liberté dédiés uniquement aux personnes LGBT. Quand bien même l'intention consisterait à protéger et à prévenir les abus et discriminations à l'encontre des personnes LGBT privées de liberté, une telle solution peut porter préjudice aux personnes concernées en renforçant la stigmatisation ou encore en privant les détenu·e·s LGBT de certains droits, tel que l'accès à des activités en détention.

Lors des débats les participant·e·s se sont accordé·e·s sur le fait que lorsque la séparation apparaît comme la seule solution pour protéger

les détenu·e·s LGBT, sa mise en œuvre doit être mûrement réfléchie par les autorités pénitentiaires et les établissements de privation de liberté et ne doit pas être systématique. La volonté de la personne concernée doit en outre toujours être prise en considération. De plus, plusieurs participants ont mis l'accent sur le fait que la séparation des détenu·e·s LGBT ne répond pas à la discrimination sociétale de fond basée sur fondée sur la discrimination sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

L'influence de la culture institutionnelle

La culture institutionnelle des établissements de privation de liberté peut également être en elle-même un facteur non négligeable d'abus et de discrimination. Lorsque les autorités et le personnel pénitentiaire sont empreints de préjugés concernant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la prise en charge de détenu·e·s LGBT s'en voit fortement affectée.

Étant donné le pouvoir inhérent à la fonction des personnes travaillant dans les établissements de privation de liberté, tout particulièrement dans le contexte carcéral, ces dernières peuvent participer de manière directe aux discriminations faites à l'encontre des détenu·e·s LGBT. Une telle discrimination peut être délibérément dirigée contre les personnes LGBT, en leur attribuant par exemple les cellules les moins confortables ou en leur déléguant les tâches les plus ingrates. Cependant, la discrimination peut également être moins visible. Il arrive ainsi que le personnel pénitentiaire devienne complice de mauvais traitement, en fermant les yeux sur les abus et mauvais traitements dont les personnes LGBT font l'objet, voire en banalisant les phénomènes de violence à leur rencontre.

Une manière d'avoir un impact, aussi modeste soit-il, sur la culture institutionnelle peut consister en la mise en place de sensibilisations destinées au personnel d'établissement de détention sur la question des minorités sexuelles, afin de contrer les discriminations. Selon plusieurs participant·e·s, une sensibilisation aux concepts d'identité de genre et d'orientation sexuelle, et aux besoins spécifiques de la population LGBT en termes de protection ou d'accès aux soins, destinée aux membres du personnel travaillant dans les lieux de privation de liberté, représenterait une manière stratégique d'aborder la question et de tenter de briser les tabous. Dans les contextes où cela est possible, il est important de travailler également avec les

groupes LGBT constitués par le personnel des établissements de privation de liberté et/ou les syndicats.

« Il est bien connu que, dans l'État de Pernambuco, le système pénitentiaire est complètement patriarcal, sexiste et intolérant. L'État de Pernambuco est l'un des États les plus violents du Brésil. Par conséquent, les minorités LGBT sont complètement exposées aux violations et à la non-garantie de leurs droits, qui sont garantis aux autres détenus ; par exemple, elles se voient refuser des visites « intimes » ou encore la possibilité de porter des habits qui correspondent à leur identité de genre ou à leur orientation sexuelle. »

Maria Clara De Sena, membre du mécanisme de prévention de la torture de l'État de Pernambuco, Brésil

Royaume-Uni : la présence de groupes de soutien LGBT au sein des prisons

Au Royaume-Uni, les personnes LGBT privées de liberté peuvent prendre contact avec des groupes de soutien afin de discuter des difficultés qu'elles rencontrent. Il est également possible pour ces associations locales de se déplacer sur les lieux de détention afin de rencontrer les détenu-e-s qui en auraient fait la demande.

La situation des détenu-e-s transgenres

L'idée selon laquelle l'identité de genre est fixée à la naissance est largement répandue et participe au rejet et à l'incompréhension vis-à-vis de la situation des personnes transgenres, qui expérimentent différents degrés de discrimination tout au long de leur vie. En décidant de s'habiller ou de modifier leur apparence pour que celle-ci corresponde à leur identité de genre perçue, les personnes transgenres doivent affronter le regard des autres et se heurtent très souvent au rejet de la société ou de leur famille. Parmi les personnes transgenres, nombreuses sont celles qui ont dû abandonner leur scolarité de manière précoce, ou quitter leur travail à cause de l'expression d'une identité de genre considérée comme non-

conforme. Les difficultés rencontrées par les personnes transgenres sont donc multiples, que ces dernières décident ou non d'effectuer une opération de réassignation sexuelle.

Dans de nombreux pays, particulièrement en Amérique latine, les femmes transgenres sont surreprésentées parmi les travailleurs/euses du sexe, n'ayant généralement pas d'autres moyens pour survivre. Elles se retrouvent ainsi souvent la cible de la police lors des contrôles et des patrouilles, phénomène qui participerait à leur surreprésentation en détention.

Les personnes transgenres présentent des besoins particuliers qui sont généralement peu reconnus dans la société. Une fois en détention, l'accès à des soins médicaux adaptés à leur situation s'avère encore plus difficile, c'est pourquoi les personnes transgenres se retrouvent doublement discriminées lorsqu'elles sont privées de liberté. En effet, l'univers carcéral, dans sa conception binaire de l'identité de genre, s'avère peu compatible avec la prise en charge des personnes transgenres, le premier critère d'affectation d'une personne dans un établissement ou dans une aile d'un établissement étant son sexe. Ainsi, une personne transgenre sera très généralement affectée à un établissement selon le sexe qui apparaît sur son état civil.

Parmi les problématiques propres aux personnes transgenres, un·e participant·e a mentionné la question de l'affectation des femmes transgenres dans les prisons pour femmes et les difficultés qui peuvent surgir lorsque les co-détenues refusent la présence d'une personne qu'elles considèrent, de leur point de vue, comme étant un homme.

Différents cas de femmes transgenres affectées dans des prisons pour hommes ont été discutés par les participant·e·s du Symposium, illustrant les difficultés pour ces femmes, qui sont plus exposées à la violence et aux abus de la part des autres détenus et ne bénéficiant généralement pas des soins adaptés. Les femmes transgenres ayant eu recours à une opération de réassignation sexuelle, ou celles suivant un traitement hormonal, se voient très souvent refuser l'accès à ce type de soins, que les autorités tendent à considérer comme superflus.

La problématique des fouilles corporelles a également été discutée, notamment les cas où le personnel de détention doit procéder à la fouille d'une personne transgenre n'ayant pas effectué d'opération

de réassignation sexuelle et présentant ainsi des caractéristiques des deux sexes. De telles situations s'avèrent à haut risque pour les personnes concernées et les participant·e·s ont insisté sur le fait que l'avis de la personne transgenre sur le sexe de l'agent·e conduisant la fouille doit primer.

Même s'il n'a pas été possible de dégager des bonnes pratiques applicables dans tout contexte concernant la prise en charge des personnes transgenres en détention, il est ressorti des échanges que certains principes devraient toujours guider la prise en charge de cette population. Ainsi, aucune décision ne devrait être prise sans consulter les personnes concernées, notamment au sujet de l'affectation, ou des modalités régissant les fouilles corporelles. De la même manière, et en vertu du principe de non-discrimination, que la personne soit placée dans un quartier pour hommes ou pour femmes, elle doit pouvoir bénéficier du même régime de détention que les autres détenu·e·s.

Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT privées de liberté : Quel rôle pour les MNP ?

Du fait de leur mandat préventif, les MNP peuvent jouer un rôle essentiel pour renforcer la protection des personnes LGBT privées de liberté, grâce à leurs visites dans les lieux de détention, à leurs rapports, et à leur mandat général de prévention qui dépasse les seuls problèmes constatés dans les lieux de détention. Les MNP ont pour mission d'identifier les causes profondes de la torture et des autres formes de mauvais traitements ainsi que les lacunes dans le cadre législatif et dans la pratique. Ils peuvent adresser des recommandations aux autorités et instaurer une relation de dialogue et de coopération avec elles pour favoriser leur mise en œuvre. Ils peuvent également soumettre leurs observations sur les législations et politiques en vigueur afin de renforcer la protection des personnes LGBT privé-e-s de liberté contre la torture et autres mauvais traitements.

Dans le but de lutter contre les discriminations au sein des établissements de privation de liberté, il est essentiel pour les MNP de cultiver, à l'intérieur même de leur institution, une culture de non-discrimination et d'ouverture. Pour ce faire, les MNP peuvent mettre en place des politiques visant à adopter une tolérance zéro envers toute forme de discrimination, y compris fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et veiller à ce que les équipes de monitoring soient aussi diversifiées que possible.

Les visites des lieux de détention

Préparation de la visite

Tous/-tes les participant·e-s du Symposium se sont accordé·e-s sur le fait qu'ils/elles manquaient cruellement d'informations et de données concernant les personnes LGBT en détention. Les participant·e-s ont donc discuté de diverses méthodes visant à préparer au mieux

les visites malgré le manque d'informations sur la situation des personnes LGBT privées de liberté.

Royaume-Uni : l'utilisation de questionnaires avant les visites

L'Inspectorat des prisons d'Angleterre et du Pays de Galle (qui fait partie du MNP du Royaume-Uni) a pour pratique de distribuer des questionnaires aux détenu·e·s au sein des établissements avant de procéder à une visite. Ces questionnaires anonymes répertorient différentes questions - y compris l'orientation sexuelle - le but étant de se faire une idée générale sur la population d'un établissement. Une fois ces questionnaires récoltés, l'Inspectorat étudie les réponses et effectue des analyses statistiques, ce qui lui permet d'identifier les éventuels dysfonctionnements et problèmes qui pourront être approfondies lors de la visite.

Si l'utilisation d'un questionnaire en amont des visites a été identifiée par les participant·e·s comme une bonne pratique, cette dernière s'avère difficilement transposable à tous les contextes, les questionnaires n'étant, dans le cas du Royaume-Uni, qu'un élément parmi d'autres d'une méthodologie complexe développée par le mécanisme de prévention au fil des ans. En outre, dans de nombreux pays, il ne serait pas envisageable de poser des questions sur l'orientation sexuelle des détenu·e·s, qu'il s'agisse de respecter le droit à la vie privée ou de la protection des données personnelles. Les discussions lors du Symposium ont permis de conclure qu'une telle pratique pourrait se révéler contre-productive dans des pays caractérisés par leur forte intolérance face à la diversité sexuelle et de genre. En effet, dans de tels contextes, les détenu·e·s ne se sentiraient pas libres de dévoiler leur orientation sexuelle, même de manière anonyme à des MNP, de peur de se voir exposé à d'éventuelles représailles.

Les échanges avec les organisations de la société civile active sur le terrain ont été mentionnés comme un élément central de la préparation des visites. En effet, la prise de contact avec des expert·e·s de la question LGBT ou des ONG locales peut se révéler être une opportunité unique pour les MNP afin de réunir des informations sur la population LGBT. Inversement, les MNP peuvent

également contribuer aux missions des associations locales en leur exposant les difficultés rencontrées par les personnes LGBT au sein des établissements de privation de liberté.

France : l'utilisation des « saisines » comme source d'information

Le MNP français récolte de précieuses informations à l'aide du courrier envoyé par les personnes détenues. Ces saisines permettent au MNP d'avoir une vision actualisée des problématiques rencontrées par les détenu·e·s ; c'est par ailleurs grâce à cet outil que le CGLPL a eu connaissance des difficultés rencontrées par une personne transgenre et a commencé à s'intéresser à cette problématique. En effet, les situations individuelles exposées dans les saisines permettent non seulement au MNP de donner un suivi à certains cas individuels, mais également de se faire une idée générale des dysfonctionnements et des problématiques existant dans les lieux de privation de liberté qu'il s'apprête à visiter.

La question de l'identification des personnes LGBT

Les entretiens en privé avec les personnes privées de liberté étant au cœur du monitoring, s'est posée la question de l'identification des personnes LGBT dans les établissements visités. A ce titre, il a été jugé utile de faire la distinction entre les personnes LGB et les personnes transgenres, tout particulièrement dans les cas où ces dernières sont détenues séparément, et donc immédiatement identifiables.⁶ Les personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles peuvent quant à elles être difficilement identifiables en fonction des contextes. Même lorsqu'elles sont regroupées dans des ailes ou cellules spécifiques (comme c'est le cas notamment dans des établissements de certains pays de l'ex-URSS), les participant·e·s ont insisté sur la prudence au moment de réaliser des entretiens en privé. Etant donné le caractère délicat de ces entretiens, et le risque particulièrement élevé de représailles, la question de la nécessité

⁶ Il est bien sûr essentiel de garder en mémoire que l'identité transgenre est plus subtile que la simple apparence physique. Il a ainsi été rappelé que toutes les personnes transgenres ne souhaitent pas forcément opérer un changement visible de leur apparence.

d'identifier les personnes LGBT au sein des lieux visités a été sujette à débat, l'action des MNP ne devant en aucun cas porter préjudice aux personnes détenu·e·s, selon le principe du « *ne pas nuire* ».

Les participant·e·s se sont donc accordé·e·s sur le fait qu'il est plus important pour les MNP de savoir si les personnes détenues souffrent de discrimination ou d'abus plutôt que si une personne est gay, lesbienne, bisexuelle. En effet, en considérant le mandat préventif des MNP, ceux-ci doivent pouvoir identifier les dysfonctionnements qui sont à l'origine de tout mauvais traitement afin d'agir sur ces derniers ; action qui ne nécessite pas forcément l'identification des personnes LGBT en tant que tel.

Il est ressorti des discussions que les MNP, lors des visites préventives, doivent envoyer un message clair de non-discrimination et d'ouverture envers la question de la diversité sexuelle. Si les MNP envoient un tel message, ils n'ont pas obligatoirement besoin de poser des questions directes sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre lors des entretiens. Il a ainsi été recommandé de montrer aux personnes détenues que le MNP se soucie des problématiques que peuvent rencontrer les personnes LGBT en détention, sans pour autant leur demander de révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

France : Importance de la durée des visites

Le MNP français se distingue par la longue durée des visites réalisées par des équipes pluridisciplinaires dans les établissements pénitentiaires (une à deux semaines, en fonction de la taille du lieu visité). Grâce au temps passé dans les lieux visités, le MNP a remarqué que tant les détenu·e·s que le personnel pénitentiaire ont tendance à s'ouvrir davantage et à partager plus d'informations avec les membres de l'équipe de monitoring. En effet, les longues visites permettent d'instaurer un climat de confiance et favorisent ainsi la récolte d'informations. Des personnes LGBT ayant été victimes de mauvais traitements ou de discrimination sont donc davantage disposées à se confier aux membres du MNP dans un tel cadre.

Plusieurs membres de MNP ont partagé leur expérience concernant la conduite d'entretiens et préconisent l'usage de questions ouvertes

et générales traitant des droits de la personne détenue, de son accès aux soins de santé et aux activités. Le but est ainsi d'instaurer un climat de confiance, qui donne l'opportunité à la personne de s'exprimer sur les difficultés qu'elle rencontre. Libre ensuite aux détenu.e.s de s'ouvrir sur d'éventuels problèmes en lien avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

La composition de l'équipe de monitoring

Il est essentiel pour la mise en œuvre du mandat préventif des MNP que les équipes de monitoring soient composées de personnes issues de milieux différents et possédant des sensibilités, des connaissances et des capacités diverses.⁷ Même si l'impératif de pluridisciplinarité et de diversité des profils ne peut se traduire par l'implication de tous les types de minorités au sein des MNP - a fortiori les mécanismes les moins dotés en ressources humaines - il a été souligné que l'implication (sous une forme ou sous une autre) de personnes LGBT au sein des MNP ne peut être que bénéfique et qu'elle peut également favoriser les échanges avec les personnes LGBT lors des visites.

Brésil : la valeur ajoutée d'une personne transgenre au sein de l'équipe de monitoring

Selon Maria Clara De Sena, membre transgenre du mécanisme local de prévention de l'Etat de Pernambuco, le fait que l'équipe de monitoring inclue une personne transgenre représente une valeur ajoutée certaine, particulièrement dans une région caractérisée par un haut degré de violence à l'encontre des personnes LGBT. Non seulement un message fort de non-discrimination est envoyé par le MNP aux autorités, aux personnes détenues et au public en général, mais l'inclusion d'une femme transgenre permet également d'analyser de manière plus approfondie la situation des personnes transgenres dans les lieux de détention.

⁷ Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant est d'ailleurs clair sur ce point (Art. 18.2) : « *Les États Parties prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que les experts du mécanisme national de prévention possèdent les compétences et les connaissances professionnelles requises. Ils s'efforcent d'assurer l'équilibre entre les sexes et une représentation adéquate des groupes ethniques et minoritaires du pays.* »

La mise en place d'une équipe traitant spécifiquement des questions de genre et de diversité sexuelle nécessite des ressources et des capacités dont les MNP ne disposent pas nécessairement. Cependant une alternative consiste à désigner, au sein du MNP, un « point focal » sur les questions liées à la diversité sexuelle. Cette personne peut avoir pour fonction de communiquer et d'échanger des informations avec les expert·e·s de la question LGBT et les ONG locales, mais également de garantir que les informations pertinentes sont communiquées et partagées avec tous les membres de l'équipe. En outre, la mise en place d'un « point focal » contribue également à démontrer l'importance que le MNP accorde à la thématique de la diversité sexuelle et favorise donc la diffusion d'un message d'ouverture et de non-discrimination vis-à-vis de l'extérieur. Conscient de l'importance de la problématique, le SPT a ainsi désigné l'un de ses membres comme « point focal » pour les questions LGBT.

Argentine : équipe « genre et diversité sexuelle »

Dans le but de mieux prévenir les abus à l'encontre des femmes et des personnes LGBT en détention, l'Ombudsman argentin chargé des prisons fédérales (qui fait partie du MNP) a mis en place une équipe permanente traitant de la question du genre et de la diversité sexuelle. Par des échanges avec la société civile et d'autres expert·e·s de la question, l'équipe « genre et diversité sexuelle » a pu développer une connaissance élargie de la thématique. Elle effectue ainsi des visites de monitoring ciblées sur les difficultés rencontrées par les personnes LGBT en détention et publie des rapports et des recommandations spécifiques. L'existence de cette équipe « genre et diversité sexuelle » a également permis aux détenu·e·s concerné·e·s d'identifier des intervenant·e·s externes qui se posent comme garant·e·s du respect de leurs droits fondamentaux.

Au-delà des visites préventives

Les rapports

Il revient à chaque MNP de décider dans quelle mesure intégrer des informations concernant la situation des personnes LGBT dans les

établissements visités, en fonction de considérations stratégiques, de la pertinence des problèmes observés et du respect du principe « *ne pas nuire* ». Si les rapports de visites sont principalement dédiés aux établissements concernés, les rapports thématiques - voire une section spécifique dans les rapports annuels - peuvent avoir un impact plus large et toucher non seulement les autorités pénitentiaires, mais également le grand public. En mettant en lumière les difficultés rencontrées par les personnes LGBT en détention, les MNP encouragent les autorités à améliorer les conditions de détention de ce groupe et prévenir ainsi de futurs abus, tout en apportant davantage de visibilité à une thématique généralement méconnue.

Aborder la situation des personnes LGBT en détention dans un rapport thématique ou au sein d'un chapitre du rapport annuel permet en outre de mieux protéger les personnes concernées contre d'éventuelles représailles (elles seront moins facilement identifiables que dans un rapport de visite), mais également de faire ressortir quelles sont les principales problématiques auxquelles cette population doit faire face, quel que soit l'établissement.

Les participant-e-s ont également relevé que la rédaction de rapports thématiques nécessite d'importantes ressources et des capacités spécifiques à la conduite de visites thématiques. Afin de réaliser un rapport thématique sur la situation des personnes LGBT en détention, les MNP sont amenés à identifier les personnes LGBT durant leurs visites, au risque de les exposer à une attention qu'elles ne souhaitent peut-être pas recevoir. Il est donc important pour les MNP de peser le pour et le contre avant de se lancer dans la rédaction d'un tel rapport. Ceci étant dit, même dans des contextes qui peuvent paraître hostiles, les MNP, du fait de leur mandat préventif et de leur accès privilégié aux réalités de l'enfermement, ont été encouragés à se montrer innovateurs, voire avant-gardistes, lorsque cela est jugé opportun.

Il a également été souligné que la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre peut être intégrée en filigrane dans les rapports annuels ou les rapports de visites sous l'angle de la question plus large de la discrimination ou la violence en détention.

Enfin, les participant-e-s ont relevé le fait que les MNP ont tout intérêt à s'appuyer sur les rapports publiés par des organes régionaux

et internationaux qui traitent de la question des personnes LGBT en détention. Ceux-ci peuvent servir d'outils ou de sources d'informations afin d'enrichir les rapports des MNP, mais ils peuvent également contribuer à légitimer les interventions des MNP à cet égard.

France : Publication d'un « Avis » sur la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (MNP) a publié en 2010 un « Avis » dans le Journal officiel de la République française sur la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées.⁸ Dans ce qu'on peut considérer comme étant un bref rapport thématique, le MNP français propose un état de la question, sur la base de nombreux témoignages recueillis auprès de détenu·e·s condamné·e·s à de longues peines au cours des visites d'établissement ou dans les correspondances.

Il y propose une série de recommandations visant à l'amélioration de la prise en charge des personnes transsexuelles durant le temps de la détention, comme par exemple :

- faire bénéficier les personnes transsexuelles, tout au long du parcours de soins d'un accompagnement par une équipe médicale de référence clairement identifiée,
- faire en sorte que ces personnes bénéficient d'une information satisfaisante et d'un accompagnement suffisant,
- veiller à ce que leur intégrité physique soit protégée sans que cela conduise nécessairement au placement à l'isolement,
- faire respecter le droit à l'intimité et à la vie privée.

De tels avis permettent de thématiser une problématique et de la relayer au-delà du champ des professionnels du monde pénitentiaire et trouvent généralement un écho important dans les médias.

⁸ Avis du 30 juin 2010 relatif à la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées, dans *Avis et Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de France 2008 - 2014*, voir : <http://www.apl.ch/fr/resources/avis-et-recommandations-du-contrôleur-general-des-lieux-de-privation-de-liberte-de-france-2008-2014/>

Dialogue avec les autorités et collaboration avec la société civile

En fonction des contextes, le dialogue avec les autorités peut s'avérer particulièrement difficile lorsque la thématique des personnes LGBT privées de liberté est abordée. Pour autant, les participant-e-s ont rappelé qu'un tel dialogue constitue un élément central de leur mandat et qu'il doit se manifester de manière continue. Les MNP ont une large marge de manœuvre pour trouver la manière la plus habile d'entretenir ce rapport constructif, qui peut passer par la mise en place de réunions thématiques, y compris sur la question des personnes LGBT, et impliquant des représentant-e-s d'institutions étatiques qui n'ont pas toujours l'habitude de se retrouver à la même table.

Ainsi, une bonne pratique identifiée lors des discussions est la mise en place de groupes de discussions au sein des administrations et des ministères pertinents. Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'un groupe permanent composé d'un-e représentant-e de chaque ministère/administration se réunissant à intervalles réguliers. Le MNP peut ainsi soumettre des thématiques à discuter au sein de ces groupes et soulever des problématiques telles que la situation des personnes LGBT privées de liberté.

Concernant les interactions avec la société civile, les participant-e-s ont été unanimes à souligner à quel point son inclusion est essentielle pour aborder la question de la situation des personnes LGBT privées de liberté. Même dans les contextes où les expert-e-s et militant-e-s de la société civile n'interviennent pas en détention, ils/elles se révèlent souvent un partenaire de premier plan ainsi qu'un soutien aux MNP. A leur échelle, les MNP peuvent ainsi sensibiliser les différents acteurs de la société civile pour canaliser davantage d'attention autour de cette problématique. Enfin, dans les contextes où les MNP ont la possibilité d'inclure des expert-e-s extérieur-e-s à l'institution pour conduire leurs visites, il a été souligné combien il est important d'impliquer, dans la mesure du possible, des personnes LGBT issues de la société civile, en fonction du principe « **rien ne se fera sur nous sans nous** ».

Conclusion

Les personnes LGBT privées de liberté représentent un groupe exposé aux abus et aux discriminations de manière disproportionnée. Du fait de facteurs avant tout sociétaux, elles constituent une population très marginalisée en détention, vulnérable parmi les plus vulnérables, dans toutes les régions du monde. C'est forte de ce constat que l'APT a décidé de consacrer le deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier à ce thème.

Les organes de monitoring, et les MNP en particulier, ont un rôle central à jouer dans la protection des droits des personnes privées de liberté les plus vulnérables. Leur mandat préventif en vertu de l'OPCAT, qui leur garantit un accès privilégié à l'ensemble des lieux de privation de liberté, les place dans une position unique pour rendre compte de la réalité de l'enfermement.

Les discriminations et les abus à l'encontre des personnes LGBT ont jusqu'à présent été peu abordés par les organes de monitoring, en partie du fait de l'amplitude de leur mandat préventif, mais également en raison de l'absence de lignes directrices spécifiques sur la prise en charge de cette population en détention.

Si cette thématique est particulièrement complexe, c'est parce qu'elle s'attaque à un tabou profondément ancré dans les institutions et les mentalités et qu'elle vient questionner une conception binaire de l'univers de la privation de liberté, mais aussi parce qu'elle concerne un groupe en réalité très hétérogène. Il a donc été conclu que toute intervention des MNP concernant les personnes LGBT doit passer par une différenciation des besoins et des risques propres aux personnes transgenres d'une part, et des personnes homosexuelles et bisexuelles d'autre part (et dans ce dernier groupe, de différencier également entre la situation des lesbiennes et des hommes gays).

Un autre défi ressorti clairement des échanges a trait à la diversité des contextes dans lesquels les MNP opèrent. Qu'il s'agisse d'États incriminant les rapports sexuels entre personnes du même sexe, de

contextes carcéraux dans lesquels la hiérarchie informelle réduit la population LGBT au rang d'« intouchables », ou de pays dans lesquels une sensibilité plus développée aux besoins de cette population a permis la mise en place de mesures spécifiques, l'éventail des réalités est des plus larges et rend l'élaboration-même de principes directeurs complexe.

Durant les débats, il est ressorti que les organes de monitoring ont observé des pratiques fort diverses concernant la prise en charge des personnes LGBT au sein des établissements de privation de liberté et que, face à l'absence de normes communes, il n'est pas toujours aisé d'étiqueter telle ou telle pratique comme bonne ou mauvaise. Face aux manques de repères, les principes recteurs devraient toujours être ceux de la non-discrimination d'une part, et de l'implication des personnes directement concernées (« **rien ne se fera sur nous sans nous** ») d'autre part.

Une bonne illustration de cet état de fait est la question de l'affectation des personnes LGBT en détention, et tout particulièrement des personnes transgenres. La gamme des pratiques va de l'isolement strict aux unités spéciales de ségrégation, en passant par des unités mixtes pour personnes considérées comme particulièrement vulnérables. Quand bien même les solutions doivent être trouvées en accord avec la réalité de chaque contexte, il a pu être établi que l'isolement n'est jamais une solution défendable au-delà du court terme, puisqu'il peut constituer une forme de mauvais traitement voire de torture, et que la ségrégation sur la seule base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre risque de contribuer à la stigmatisation des personnes concernées.

Enfin, il a été conclu à l'issue du Symposium qu'à leur échelle, et malgré les obstacles mentionnés ci-dessus, les MNP (et autres organes de monitoring) sont encouragés à considérer les questions suivantes afin de mieux contribuer à la protection des personnes LGBT en détention :

- Sensibiliser et former les membres du MNP lui-même à la question des risques et besoins spécifiques des personnes LGBT en détention. À cet effet, il est recommandé d'inclure dans toute initiative de sensibilisation les expert-e-s de la thématique, avant tout les organisations de la société civile défendant les droits des personnes LGBT, selon le principe du « rien ne se fera sur nous sans nous ».

- Sensibiliser le personnel des établissements de privation de liberté, y compris par le biais de formations spécifiques. Si le MNP ne peut assurer ce type de formations, il peut néanmoins en formuler la recommandation, et éventuellement collaborer avec des organisations de la société civile pour leur mise en place. La sensibilisation passe également par le dialogue permanent que les MNP entretiennent avec les autorités.
- Durant leurs visites, les MNP se doivent d'appliquer en tout temps le principe « **ne pas nuire** » qui revêt toute son importance dans le cas du monitoring spécifique de la situation des personnes LGBT en détention. Les organes de monitoring sont ainsi invités à se poser la question de la pertinence d'identifier les personnes LGBT pour la conduite d'entretiens individuels et d'éviter toute action qui pourrait les stigmatiser ou les discriminer plus encore.
- Désigner un « point focal » LGBT au sein des MNP n'est pas une exigence et n'est pas toujours une nécessité, mais cela permet de systématiser les informations récoltées à ce sujet, de s'assurer qu'elles sont partagées par tous, de coordonner d'éventuelles actions avec les autorités ou la société civile, et enfin d'envoyer un message clair vis-à-vis de l'extérieur concernant l'importance qu'attache le MNP à cette problématique.
- Les rapports représentent la partie la plus visible du travail des MNP, tout particulièrement les rapports thématiques et les rapports annuels. Au vu de l'impact qu'ils peuvent avoir, notamment en visibilisant les problèmes les plus méconnus en détention, les MNP sont encouragés à considérer la possibilité de thématiser davantage la problématique LGBT dans leurs rapports, toujours en faisant la pesée des intérêts et en respectant le principe « **ne pas nuire** ».
- Au vu de la complexité de la thématique et de la difficulté contextuelle pour certains MNP de traiter de front le sujet des personnes LGBT privées de liberté dans leurs rapports, l'idée a été proposée de rédiger un rapport commun (global) des MNP réunissant les constatations et les recommandations des MNP de différentes régions du monde sur cette problématique.
- Il est criant de constater le manque de normes ou de lignes directrices à l'échelle internationale concernant la prise en charge des personnes LGBT en détention, et notamment les mesures de protection contre les discriminations et les abus. Les

participant·e·s se sont accordés sur le fait que l'absence de toute boussole rend leur tâche de monitoring particulièrement ardue. En l'absence de tels standards, une première étape consisterait à développer un guide d'orientation permettant aux organes de monitoring d'affiner leurs visites et d'être mieux outillés au moment de formuler des recommandations aux autorités.

Annexe I : Programme

Mercredi 3 Juin 2015

Objectifs :

- Examiner les facteurs de risque et les situations qui contribuent aux l'abus et aux mauvais traitements des personnes LGBT privées de liberté.
- Identifier les stratégies pour les MNP afin qu'ils répondent à ces questions lorsqu'ils exercent leur mandat de prévention.
- Permettre l'interaction entre les MNP et d'autres acteurs-clés afin de renforcer leur coopération et de partager des bonnes pratiques.

Heure	Session
8:30 - 9:00	Enregistrement et café de bienvenue
9:00 - 9:45	Session d'Introduction <ul style="list-style-type: none">• Remarques introductives <i>Mark Thomson, Secrétaire général de l'APT</i>• Objectifs et méthodologie ; Base de données Detention Focus <i>Jean-Sébastien Blanc, APT</i> Tour de table
9:45 - 11:00	Session 1 - Cadre général <ul style="list-style-type: none">• L'orientation sexuelle et l'identité de genre : concepts et définitions (8 min) <i>André du Plessis, Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA)</i>

	<ul style="list-style-type: none">• Multiplicité des situations de risque et manque de standards de protection (8 min) <i>Victor Madrigal, Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT)</i>• 25 ans d'expérience du CPT dans le monitoring des lieux de détention : Quelle place accordée à l'orientation sexuelle et l'identité de genre ? (8 min) <i>Maïté De Rue, Comité européen pour la Prévention de la Torture (CPT)</i> <p>Débat avec l'ensemble des participant·e·s (-1h) Modératrice : <i>Barbara Bernath, APT</i></p>
11:00 - 11:30	Pause café
11:30 - 12:45	<p>Session 2 - Quelles mesures "préventives" peuvent être mises en place ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévenir les violences homophobes et transphobes de la part du personnel pénitentiaire et des codétenu·e·s (8 min) <i>Lucie Montoy, Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (MNP), France</i>• L'expérience du Ministère de la Santé Publique d'Equateur concernant les détenu·e·s LGBT (8 min) <i>Patricio Aguirre, Ministère de la Santé Publique, Equateur</i>• Ségrégation dans des ailes/prisons spéciales (8 min) <i>Eva Tanz, Civil society in the Penal System Association (CISST), Turquie</i> <p>Débat avec l'ensemble des participant·e·s (-1h) Modérateur : <i>Jean-Sébastien Blanc, APT</i></p>
12:45 - 14:15	Repas

14:15 – 15:45

Session 3 - Les détenus transgenres

- La situation des détenu·e·s transgenres à Pernambuco (Brésil) et la valeur ajoutée d'avoir une personne transgenre au sein de l'équipe de monitoring (8 min)

Vidéo de Maria Clara De Sena, membre du Mécanisme Local de Prévention de l'État Brésilien de Pernambuco

- Les détenus transgenres : stigmatisation, placement, accès aux traitements hormonaux et aux interventions chirurgicales de changement de sexe (8 min)

Zhan Chiam, Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA)

- Violence de la police envers les personnes transgenres (8 min)

Mónica Leonardo, Experte indépendante, Guatemala

Débat avec l'ensemble des participant·e·s (-1h)

Modératrice : *Isabelle Heyer, APT*

15:45 – 16:15

Pause café

16:15 – 17:45

Session 4 - Défis liés au monitoring et bonnes pratiques

- L'approche de la *Procuración Penitenciaria* concernant monitoring de la situation des personnes LGBT en détention (8 min)

María Santos, Procuración Penitenciaria de la Nación (MNP), Argentine

- Identifier les détenus LGBT : éviter la stigmatisation et les représailles (8 min)

Colin Carroll, Her Majesty's Inspectorate of Prisons (MNP), Royaume-Uni

	<ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités du monitoring de la situation des détenus LGBT dans les centres de rétention pour migrant·e·s (8 min) <p><i>Leila Lohman, anciennement Organisation pour le Refuge, l'Asile et la Migration (ORAM)</i></p> <p>Débat avec l'ensemble des participant·e·s (-1h)</p> <p>Modérateur : <i>Jean-Sébastien Blanc, APT</i></p>
17:45 - 18:00	Récapitulatif et conclusion de la rencontre - <i>Jean-Sébastien Blanc, APT</i>
19:00	Réception offerte par la Ville de Genève au Palais Eynard

Jeudi 4 Juin 2015⁹

Objectifs :

- Discuter des défis rencontrés par les MNP et le SPT dans l'exercice de leur mandat préventif en ce qui concerne les personnes LGBT privées de liberté.
- Echanger de bonnes pratiques et méthodes de travail entre les MNP et le SPT.
- Renforcer la coopération entre les MNP et le SPT.

Heure	Session
8:30 - 9:00	Café de bienvenue
9:00 - 9:15	Session d'introduction Objectifs et méthodologie <i>Jean-Sébastien Blanc, APT</i>
9:15 - 10:45	Session 1 - Feedback des MNP <ul style="list-style-type: none"> • Mise en avant par chaque participant·e des problématiques saillantes discutées lors du premier jour :

⁹ Le 4 juin était réservé uniquement aux représentant·e·s des Mécanismes nationaux de prévention (MNP) et aux membres du Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT).

	<ul style="list-style-type: none">· une problématique à laquelle font face les détenu-e-s LGBT· une problématique concernant l'implication pour leur travail en tant que MNP• Problématiques non discutées lors du premier jour <p>Débat avec l'ensemble des participant-e-s Modératrice : <i>Barbara Bernath, APT</i></p>
10:45 - 11:15	Pause café
11:15 - 12:45	<p>Session 2 - Considérations Méthodologiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Sélectionner et identifier les détenu-e-s LGBT• Gérer les entretiens• Faire face aux autorités et aux autres détenu-e-s• Composition de l'équipe de visite• Expertise externe (avant et après les visites) <p>Débat avec l'ensemble des participant-e-s Modérateur : <i>Jean-Sébastien Blanc</i></p>
12:45 - 14:30	Repas
14:30 - 15:45	<p>Session 3 - Dialogue avec les autorités et engagement avec d'autres acteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapports : assurer que le principe du « ne pas nuire » soit respecté• Rapports thématiques sur les problématiques LGBT• Dialogue avec les autorités• Dialogue avec les organes régionaux <p>Débat avec l'ensemble des participant-e-s Modératrice : <i>Isabelle Heyer, APT</i></p>
15:45 - 16:15	Pause café

16:15 – 17:15

Session 4 – Les MNP en tant qu’institutions avec une politique de tolérance zéro envers l’homophobie et la transphobie

- Politique institutionnelle
- Opportunité d’avoir un « point focal »
- Principaux défis

Débat avec l’ensemble des participant-e-s

Modératrice : *Barbara Bernath, APT*

17:15 – 17:30

Récapitulatif et clôture du Symposium -
Jean-Sébastien Blanc, APT

Annexe II : Liste des participant-e-s⁹

	Nom	Position	Institution/Pays
1	*M. Patricio AGUIRRE	Directeur national pour les droits humains, le genre et l'Inclusion	Ministère de la santé publique, Equateur
2	Mme Ingvild BARTELS	Conseillère principale	Ombudsman parlementaire (MNP), Norvège
3	M. Yuriy BIELOUSOV	Représentant du Commissaire pour le MNP	Commissaire parlementaire pour les droits de l'homme (MNP), Ukraine
4	Mme Ajar BOOBEKOVA	Experte du département de la coordination, management et analyse	Centre national pour la prévention de la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (MNP), Kirghizistan
5	Mme Stella Maris CACACE	Commissaire	Centre national pour la prévention de la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (MNP), Paraguay
6	M. Colin CARROLL	Inspecteur	Inspectorat des prisons (<i>Her Majesty's Inspectorate of Prisons</i>) (MNP), Royaume-Uni

¹⁰ Les personnes dont le nom est assorti d'une * étaient présentes uniquement lors de la journée du 3 Juin 2015.

7	*M. Zhan CHIAM	Chargé de programmes sur l'expression de genre et l'identité de genre	Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA), Suisse
8	*Mme Maïté DE RUE	1 ^{ère} Vice-Présidente du CPT	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), Belgique
9	*M. André DU PLESSIS	Responsable des programmes ONU et plaidoyer	Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA), Suisse
10	Mme Nadja KÜNZLE	Membre	Commission nationale pour la prévention de la torture (MNP), Suisse
11	M. Nika KVARATS- KHELIA	Responsable du Département de la prévention et du monitoring	Bureau du Défenseur des droits (MNP), Géorgie
12	*Mme Mónica LEONARDO	Chercheuse indépendante	Indépendante, Guatemala
13	*Mme Leila LOHMAN	Consultante	Indépendante, Suisse
14	M. Victor MADRIGAL	Membre du SPT	Sous-comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT), Costa Rica
15	Mme Patricia MONTERO VILLALOBOS	Membre du MNP	Mécanisme national de prévention de la torture (Bureau de l'Ombudsman), Costa Rica

16	Mme Lucie MONTOY	Contrôleure déléguée	Contrôleur général des lieux de privation de liberté, CGLPL (MNP), France
17	*M. Mary MURPHY	Conseillère en matière de détention	Comité international de la croix-rouge (CIRC), Suisse
18	*M. Jonas PASQUIER	Collaborateur diplomatique	Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), Suisse
19	M. Wojciech SADOWNIK	Spécialiste	Bureau du Défenseur des droits (MNP), Pologne
20	Mme Maria SANTOS	Coordinatrice du groupe de travail sur le genre et la diversité sexuelle	Ombudsman chargé des prisons fédérales (<i>Procurador Penitenciario de la Nación</i>) (MNP), Argentine
21	M. Boubou Diouf TALL	Observateur National	Observatoire national des lieux de privation de liberté (MNP), Sénégal
22	*Mme Eva TANZ	Chargée de Projet	<i>Civil society in the Penal System Association</i> (CISST), Turquie
23	*M. Michael VAN GELDEREN	Spécialiste des droits de l'homme	Bureau du haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Suisse

Association pour la Prévention de la Torture

1	Mme Barbara BERNATH	Cheffe des opérations
2	M. Jean-Sébastien BLANC	Conseiller en matière de détention
3	Mme Maud CORRENTI	Stagiaire
4	Mme Isabelle HEYER	Responsable du programme Amériques
5	*M. Mark THOMSON	Secrétaire général

Annexe III : Note d'information

2^{ème} Symposium Jean-Jacques Gautier : Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention

3-4 juin 2015 - Genève, Suisse

Vue d'ensemble

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ont historiquement été victimes de discriminations et de violence et continuent de l'être aujourd'hui de par le monde. Lorsqu'elles sont privées de liberté, elles se retrouvent dans une situation particulière de vulnérabilité et sont exposées à des risques de violations graves de leurs droits. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture a ainsi déclaré que *« les minorités sexuelles sont souvent considérées comme une sous-catégorie de prisonniers et soumises à des conditions de détention plus dures que le reste de la population pénitentiaire. Le Rapporteur spécial a été informé que les détenus appartenant à ces minorités sont très souvent victimes de violences, notamment d'agressions sexuelles et de viols, de la part des autres prisonniers, voire des surveillants. »*

Les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) établis en vertu du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) ont un rôle important à jouer dans la prévention des abus et des mauvais traitements contre les personnes LGBT en détention. Le Symposium vise à fournir un espace unique d'échange et de discussions sur la thématique de la vulnérabilité des personnes LGBT privées de liberté. Une quinzaine de MNP ainsi que d'autres acteurs clés seront présents. Ces deux journées permettront aussi d'aider les MNP dans l'exercice de leur mandat préventif en identifiant les bonnes pratiques en matière de monitoring des conditions dans lesquelles les personnes LGBT sont privées de liberté.

Objectifs

Jour 1 : MNP et autres experts

- Examiner les facteurs de risques et les situations qui contribuent aux abus et mauvais traitements des personnes LGBT en détention.
- Discuter des questions clés concernant les difficultés rencontrées lors du monitoring des lieux où des personnes LGBT sont privées de liberté.
- Renforcer la coopération entre les MNP et d'autres acteurs clés.

Jour 2 : MNP

- Discuter des défis rencontrés par les MNP dans l'exercice de leur mandat de prévention en ce qui concerne les questions spécifiques traitées durant le premier jour du colloque.
- Echanger des bonnes pratiques et méthodes de travail entre les MNP.
- Renforcer la coopération entre les MNP.

Organisation et déroulement du Symposium

Le Symposium du 3-4 juin 2015 est le deuxième d'une série de rencontres de deux jours : les **Symposiums Jean-Jacques Gautier**. Il s'agit d'un forum international unique en son genre, permettant l'échange de connaissances et de pratiques sur la thématique des groupes en situation de vulnérabilité en détention. En 2014, le premier Symposium s'était intéressé à la vulnérabilité particulière des enfants en détention,¹¹ cette deuxième édition traitera de la question de la vulnérabilité des personnes LGBT privées de liberté.

Les participant-e-s à cet événement incluront une quinzaine de MNP de toutes les régions du monde, d'autres organes régionaux et internationaux de monitoring (tels que le Sous-Comité de l'ONU pour la prévention de la Torture, SPT) et quelques expert-e-s ayant une connaissance approfondie de la thématique traitée. Le nombre restreint de participant-e-s vise à

instaurer un cadre propice aux échanges et aux discussions.

Chaque session commencera par quelques brefs exposés abordant des problématiques spécifiques qui seront suivis d'échanges entre

¹¹ Le rapport du premier Symposium **Répondre aux situations de vulnérabilité des enfants en détention** est accessible à l'adresse suivante : <http://www.apt.ch/en/resources/addressing-children-s-vulnerabilities-in-detention-jean-jacques-gautier-npm-symposium-2014-outcome-report/?cat=61>

tous les participant-e-s, permettant de mettre en commun les défis et bonnes pratiques. L'interprétation simultanée des débats sera disponible en anglais, en français et en espagnol.

Première journée :

La journée du 3 juin rassemblera tous les participant-e-s : les représentant-e-s des MNP, les experte-s ainsi que les représentant-e-s d'organes régionaux et internationaux de monitoring. Cette journée permettra notamment d'identifier les facteurs de vulnérabilité et de risques qui contribuent aux abus et aux mauvais traitements des personnes LGBT privées de liberté, ainsi que de soulever des questions clés en la matière. Cette journée offrira également la possibilité d'identifier des stratégies pour les MNP afin de répondre de manière efficace à ces questions dans le cadre de leur travail. Enfin, cette rencontre sera également l'occasion pour les MNP et les autres parties prenantes de se rencontrer et de mieux comprendre le travail de chacun, mais aussi d'initier ou de renforcer leur coopération.

Deuxième journée :

La deuxième journée rassemblera uniquement les représentant-e-s des MNP ainsi que le représentant du SPT, permettant ainsi de débattre, en plus petit comité, des défis auxquels ils font face quotidiennement dans la mise en œuvre de leur mandat préventif. La rencontre sera également l'occasion pour les MNP de partager leurs pratiques et méthodes de travail afin d'améliorer leurs actions concernant les personnes LGBT en détention.

Résultats attendus

- Les participant-e-s auront une meilleure compréhension des situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention.
- Les MNP auront identifié des stratégies pour répondre à ces questions dans l'exercice de leur mandat préventif.
- Les contacts entre les divers participant-e-s aideront à favoriser de futures collaborations.
- Les méthodes de travail des MNP seront adaptées afin de répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention.
- Le rapport du 2^{ème} Symposium Jean-Jacques Gautier sera produit et rendu public.

Annexe IV : Références utiles

- Association pour la prévention de la torture, Penal Reform International, *Personnes LGBTI privées de liberté : cadre pour un monitoring préventif*, Genève, Londres, 2013 : <http://www.apt.ch/en/resources/lgbti-persons-deprived-of-their-liberty-a-framework-for-preventive-monitoring/?cat=62>
- www.apt.ch/detention-focus/fr



association pour la prévention de la torture
asociación para la prevención de la tortura
association for the prevention of torture

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ont historiquement été victimes de discriminations et de violence et continuent de l'être aujourd'hui de par le monde. Lorsqu'elles sont privées de liberté, elles se retrouvent dans une situation particulière de vulnérabilité et sont exposées à des risques de violations graves de leurs droits.

Les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) établis en vertu du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) ont un rôle important à jouer dans la prévention des abus et des mauvais traitements contre les personnes LGBT en détention.

Les 3 et 4 juin 2015, l'Association pour la prévention de la torture (APT) a organisé le second Symposium Jean-Jacques Gautier, intitulé *Répondre aux situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention*. Cette rencontre a eu lieu à Genève et visait à répondre aux situations de vulnérabilité et aux risques auxquels sont confrontées les personnes LGBT privées de liberté ainsi qu'à sensibiliser et former les MNP à cette thématique.

Ce Symposium était le deuxième d'une série de réunions annuelles destinées à permettre aux MNP et à d'autres expert·e·s de partager leurs connaissances et pratiques eu égard aux situations de vulnérabilité en détention.

Ce document constitue le rapport final de ce deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier. Son but n'est pas de fournir un compte rendu détaillé de la réunion de deux jours, mais plutôt de mettre en évidence les enjeux, les stratégies et les pistes principales identifiés lors des débats entre les participant·e·s.